

Questions orales

[Français]

L'hon. André Ouellet (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur le président, je suis heureux de voir que l'honorable député reconnaît la valeur intrinsèque de ce programme, et admet qu'il fonctionne à merveille dans sa province. Je peux l'assurer par ailleurs que nous décidons au jour le jour, suivant le flot de demandes, des moyens à prendre afin de répondre le plus rapidement possible aux demandes faites par les gens de sa province.

* * *

[Traduction]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

L'ENQUÊTE SUR LA VENTE DES RÉACTEURS CANDU—DEMANDE DE RAPPORT SUR LES PRÉSUMÉS PAIEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, en l'absence du solliciteur général, j'adresse ma question au ministre de la Justice. C'est au sujet de l'enquête en cours de la GRC sur le rôle de l'EACL dans la vente de réacteurs CANDU. Voici en effet ce que l'on pouvait lire dans le *Financial Post* du 18 juin:

... la Gendarmerie royale du Canada a effectivement élargi le champ de son enquête criminelle qui pourra ainsi porter sur un certain nombre de paiements douteux récemment découverts qu'aurait effectués l'Énergie atomique du Canada limitée.

Je voudrais que le ministre me dise à quels paiements douteux récemment découverts fait allusion cet article. Deuxièmement, quand la GRC remettra-t-elle son rapport? D'après ce qu'avait dit le solliciteur général il y a quelques semaines, ce rapport devrait être déposé à l'heure actuelle. Et enfin, en raison de l'important travail qu'accomplit le comité des comptes publics à cet égard, quand sera-t-il saisi de ces nouveaux faits incriminants?

● (1450)

L'hon. Ron Basford (solliciteur général suppléant): Monsieur l'Orateur, je ne pense pas qu'il soit possible de révéler la nature de ces renseignements tant que l'enquête ne sera pas terminée et qu'on ne saura pas s'il y a lieu d'intenter des poursuites aux criminels. Je transmets la question au solliciteur général et je veillerai à ce qu'un supplément de réponse soit donné s'il y a lieu.

* * *

LA CONSOMMATION

LA RÉPERCUSSION SUR LES PRIX DE L'ÉTABLISSEMENT D'UN OFFICE DE COMMERCIALISATION DU POULET—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, sans préjudice de la position initialement adoptée par mon parti vis-à-vis des offices de commercialisation, je pose la question suivante au ministre de la Consommation et des Corporations, en sa qualité de porte-parole des Canadiens. Nous avons appris que selon les conclusions d'un rapport gouvernemental, l'organisme national de commercialisation du poulet, dont la création a récemment été décidée, va coûter 89 millions de dollars au contribuable pendant sa première année

[M. Coates.]

de fonctionnement, et que dans certains cas il arrivera à des consommateurs de payer le poulet deux fois plus cher. En sa qualité de porte-parole des consommateurs canadiens, le ministre a-t-il signalé ce fait au ministre de l'Agriculture et lui a-t-il fait valoir les conséquences sérieuses de cette initiative? Qui a rédigé ce document gouvernemental? D'où vient-il?

L'hon. A. C. Abbott (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, je pense que le document dont parle le député émane de l'Association des consommateurs du Canada. Je ne pense pas qu'il ait été communiqué par mon ministère. Je dirai cependant, et le député ne l'ignore pas, que le système des offices de commercialisation, qui sont chargés d'assurer la régulation de l'offre en application de la loi fédérale sur les offices de commercialisation des produits de ferme, ainsi que le plan des poulets de grill envisagent l'établissement de certains contrôles à l'importation pour stabiliser l'industrie au Canada. Il est juste de dire, d'après l'expérience acquise, que le consommateur canadien subira des hausses de prix et la chose est regrettable. Mais je n'irais pas jusqu'au chiffre prévu par le député. Je préfère espérer que la hausse sera la moins élevée possible.

LA POSSIBILITÉ D'UNE GUERRE DES PRIX DU LAIT ENTRE LES GOUVERNEMENTS FÉDÉRAL ET PROVINCIAUX—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Ne s'agissait-il pas d'un rapport confidentiel préparé par son ministère? Je répète ma question. Le ministre de la Consommation et des Corporations a-t-il parlé de cette question au ministre de l'Agriculture maintenant que le récent rapport a indiqué que le consommateur canadien pourrait être victime d'une guerre de prix entre l'administration fédérale et les provinces dans le domaine du lait? Ce sont deux problèmes importants qui touchent le consommateur canadien. L'un, nous supposons, nous est exposé dans un rapport confidentiel provenant du ministère du ministre. A-t-il parlé de ces questions sérieuses au ministre de l'Agriculture et à quel genre de protection le consommateur canadien peut-il s'attendre suite aux instances que le ministre a présentées à son collègue de l'Agriculture?

L'hon. A. C. Abbott (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, je ne puis répondre au député au sujet de la guerre de prix dont il parle entre les provinces et le gouvernement fédéral concernant le lait. De plus, je ne puis confirmer ou nier l'existence de l'étude dont il parle parce que, comme je le lui ai dit, le document dont il a fait état ne provenait pas de mon ministère, autant que je sache. Le député demande si j'ai fait part de mon point de vue ou de celui de mon ministère au ministre de l'Agriculture. Je lui signale que la loi nationale sur la commercialisation des produits de ferme prévoit un programme de commercialisation de la volaille. Des audiences ont été tenues aux termes de la loi. Le ministre de l'Agriculture a présenté au cabinet une recommandation positive découlant de ces audiences tenues aux termes de la loi. Je ne puis en dire davantage au député au sujet de ce qu'ont pu être mes vues au moment où le ministre de l'Agriculture a présenté sa recommandation.